

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**  
**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 58  
· dont suppléés : 6  
**Membres représentés** :  
**Votants** : 64  
**Date de la convocation**  
27 avril 2026  
**Secrétaire de séance :**  
Mme Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● **Etai**ent présents les **Conseillers Communautaires** :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● **Disposai**ent d'un **pouvoir** :

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vinent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s** :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,  
Messieurs DAINE Vinent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

**Rapport du Président,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-2, L.5211-1, D.1411-3 et D1411-4 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 portant institution et composition des commissions communautaires ;

**Vu** les candidatures déposées auprès du président ;

**Considérant** que la délibération susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel (Conseil d'Etat, 26 septembre 2012, *Commune de Martigues*, n° 345568) ;

**Considérant** que les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales et aux articles D. 1411-3 et suivants du même code ; qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des membres suppléants ;

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président ;

**Considérant** que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

**Considérant** que les opérations d'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, qui constituent des opérations électorales, feront l'objet d'un procès-verbal distinct dressé à l'issue de la présente séance et annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

Une seule liste de titulaires et suppléants pour la CDSP ayant été présentée,

Une seule liste de titulaires et suppléants pour la CAO ayant été présentée,

**A la majorité, (Pour : 55 – Contre : 8 : Mmes PATRICE-BOURDELLE, CATHELY-WANTIEZ, BOUCHER, MM DURAND, LECOINTE, DAINE, VION, SY– Abstention : 1 : M. BERTHE), le Conseil Communautaire :**

- Désigne comme membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public (CDSP) :

**TITULAIRES**

M. MOURIER Francis  
M. GAWLIK Jérémy  
M. VERONT Fabrice  
M. BENONY Miguel  
M. JUBERT Patrick

**SUPPLEANTS**

M. MIANNE Michel  
M. VAN DE VELDE Michel  
M. LESCUREUX André  
M. LEROY Jean-Maurice  
M. DUTILLEUX Olivier

- Désigne comme membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

**TITULAIRES**

M. MOURIER Francis

M. GAWLIK Jérémy

M. VERONT Fabrice

M. BENONY Miguel

M. JUBERT Patrick

**SUPPLEANTS**

M. MIANNE Michel

M. VAN DE VELDE Michel

M. LESCUREUX André

M. LEROY Jean-Maurice

M. DUTILLEUX Olivier

- Prend acte que les opérations d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ont été conduites lors de la présente séance et que leurs résultats sont consignés dans le procès-verbal des opérations électorales annexé à la présente délibération ;
- Dit que les mandats des membres ainsi désignés courent pour la durée du présent mandat communautaire ;
- Désigne le Président de la CCALN Président de la CDSP et de la CAO et l'autorise à signer les marchés et tous les documents décidés au sein de ces commissions ;
- Autorise le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 05 mai 2026

A LE QUESNEL

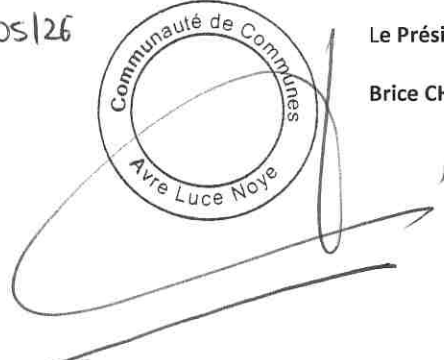
Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/26

Affiché le 07/05/2026.....



Le Président,

Brice CHANTRELLE



Séance du 05 mai 2026, à Le Quesnel

L'an deux mille vingt-six, le Conseil communautaire de la communauté de communes AVRE LUCE NOYE (CCALN), réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE, président de la CCALN, a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

### **1. Rappel du cadre juridique**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public et de la commission d'appel d'offres sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la CDSP, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres titulaires et suppléants de la CAO.

Le Président de la communauté est président de droit de la commission de délégation de services publics et de la commission d'appel d'offres.

Le Président rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'État.

Le Président rappelle enfin que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

### **2. Vérification du quorum**

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 67

Nombre de membres présents : 58

Nombre de pouvoirs : 6

Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

### **3. Dépôt des listes**

Les listes suivantes ont été régulièrement déposées auprès du Président :

- **LISTE Commission de délégation de service public (CDSP) :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. MOURIER Francis	M. MIANNE Michel
M. GAWLIK Jérémy	M. VAN DE VELDE Michel
M. VERONT Fabrice	M. LESCUREUX André
M. BENONY Miguel	M. LEROY Jean-Maurice
M. JUBERT Patrick	M. DUTILLEUX Olivier
  
- **LISTE Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. MOURIER Francis	M. MIANNE Michel
M. GAWLIK Jérémy	M. VAN DE VELDE Michel
M. VERONT Fabrice	M. LESCUREUX André
M. BENONY Miguel	M. LEROY Jean-Maurice
M. JUBERT Patrick	M. DUTILLEUX Olivier

Le Président constate que les listes ont été régulièrement déposées et déclare la liste des candidatures close.

#### 4. Élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la CDSP.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	64
Pour	55
Contre	8
Abstention	1
Suffrages exprimés	63

#### Composition définitive de la commission de délégation de services publics

À l'issue des opérations électorales, la commission de délégation de services publics est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Brice CHANTRELLE, Président de la CCALN
Membre titulaire	Monsieur Francis MOURIER
Membre titulaire	Monsieur Jérémy GAWLIK
Membre titulaire	Monsieur Fabrice VÉRONT
Membre titulaire	Monsieur Miguel BENONY

Qualité	Nom et prénom
Membre titulaire	Monsieur Patrick JUBERT
Membre suppléant	Monsieur Michel MIANNÉ
Membre suppléant	Monsieur Michel VAN DE VELDE
Membre suppléant	Monsieur André LESCUREUX
Membre suppléant	Monsieur Jean-Maurice LEROY
Membre suppléant	Monsieur Olivier DUTILLEUX

### 5. Élection des membres titulaires et suppléants de la CAO

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la CAO.

#### Résultats du scrutin :

Nombre de votants	64
Pour	55
Contre	8
Abstention	1
Suffrages exprimés	63

#### Composition définitive de la commission d'appel d'offres

À l'issue des opérations électorales, la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Brice CHANTRELLE, Président de la CCALN
Membre titulaire	Monsieur Francis MOURIER
Membre titulaire	Monsieur Jérémy GAWLIK
Membre titulaire	Monsieur Fabrice VÉRON
Membre titulaire	Monsieur Miguel BENONY
Membre titulaire	Monsieur Patrick JUBERT
Membre suppléant	Monsieur Michel MIANNÉ
Membre suppléant	Monsieur Michel VAN DE VELDE

Qualité	Nom et prénom
Membre suppléant	Monsieur André LESCUREUX
Membre suppléant	Monsieur Jean-Maurice LEROY
Membre suppléant	Monsieur Olivier DUTILLEUX

## 6. Clôture

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 05 mai 2025 à 19H45, a été signé par :

Qualité	Nom	Signature
<u>Président de séance</u>	Brice CHANTRELLE	
<u>Secrétaire de séance</u>	Julia BERTOUX	